

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-362-1927 fixant la date de la mise en application de divers arrêtés remontant les taxes.

n° 23-362-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 janvier 1927

Numéro JO
n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro
31 janvier 1927

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté du 16 octobre 1926 relatif aux taxes sur l'émigration et le recrutement de chauffeurs indigènes

Vul'arrêté du 16 octobre 1926 relatif aux taxes sur les voitures particulières

Vul'arrêté du 16 octobre 1926 relatif aux taxes des passeports à la Côte des Somalis

Vul'arrêté du 16 octobre 1926 relatif aux taxes sur les autorisations de construire ou de donner des fêtes

Vul'arrêté du 16 octobre 1926 modifiant les taxes de délivrance de certificats sanitaires de la colonie

Vul'arrêté du 16 octobre 1926 portant augmentation des droits d'abatage des bestiaux

Vul'arrêté du 12 novembre 1926 réglementant la vente des boissons alcooliques ou spiritueuses et fixant le taux des licences applicables au commerce de ces boissons

Vul'arrêté du 12 novembre 1926 réglementant les taux des patentes de 1^{er} et 2^e catégorie à la Côte des Somalis

Vul'e câäblogramme ministériel n° 4 du 14 janvier 1927 approuvant les arrêtés ci-dessus mentionnés,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}

— Sont rendus immédiatement exécutoires les arrêtés des 16 octobre et 12 novembre 1926 ci-dessus visés. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

TELLIER.